

Envoyé en préfecture le 02/02/2022 Reçu en préfecture le 02/02/2022 Affiché le 03/02/2022 ID : 022-200067981-20220201-DELBU202201_004-DE



Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du

DÉPARTEMENT D'ILLE -ET - VILAINE

Pôle d'évaluation domaniale

Avenue Janvier BP 72102 35021 RENNES CEDEX 9

mél.: drfip35.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Jean – Marie ZOPPIS

téléphone: 02 99 66 29 43

courriel: jean-marie.zoppis@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS 4372335

Réf OSE: 2021-22283-35483

le 01/06/2021

Le Directeur à

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : TROIS IMMEUBLES À USAGE D'HABITATION .

Adresse du bien : 32 RUE DE L'ARGOAT 22 260 SAINT-CLET

Valeur vénale : 360 000 € HT

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

Envoyé en préfecture le 02/02/2022

Reçu en préfecture le 02/02/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20220201-DELBU202201_004-DE

1 - SERVICE CONSULTANT

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

AFFAIRE SUIVIE PAR: MONSIEUR ANTOINE MATHIEU

2 - DATE

de consultation : 10/05/2021 de réception : 10/05/2021

de visite :

de dossier en état : 10/05/2021

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession de logements sociaux propriété de l'Agglomération, à des opérateurs sociaux.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Ancien corps de ferme comprenant 7 logements répartis en 3 bâtiments en pierre de 1910 :

- A) 4 logements dont 2 en RDC (n°20 de 40 m² / n°21 de 46 m²) et 2 à l'étage (n°22 de 55 m² / n°23 de 34 m^2).
- B) Un logement (nº 19) de plain pied de 97 m².
- C) 2 logements dont 1 en RDC (n°24) de 72 m² et 1 à l'étage (n°25) de 57 m²

Immeubles rénovés en 2003, en bon état d'entretien.

Le tout cadastré AB 310 d'une contenance de 3 038 m².

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

6 - URBANISME - RÉSEAUX

Parcelle située en zone UA au P.L.U de la commune.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Envoyé en préfecture le 02/02/2022

Reçu en préfecture le 02/02/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20220201-DELBU202201_004-DE

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale de l'ensemble est estimée à 360 000 € HT

avec une marge d'appréciation de 10 %

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité du présent avis est d'un an.

10 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental/régional des Finances publiques et par délégation,

ZOPPIS Jean - Marie Inspecteur

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.